

Appel à communications/ Call for papers

Acteurs, stratégies collectives et le champ européen des droits de l'homme

Juin 21-22, 2010

Lieu: MISHA, Université de Strasbourg

Organisateurs : Sabine Frerichs (Université de Helsinki), Elisabeth Lambert Abdelgawad (PRISME-SDRE, CNRS), Niilo Kauppi (PRISME-GSPE, CNRS) et Hélène Michel (PRISME-GSPE, Université de Strasbourg) avec le soutien du Centre of Excellence in Foundations of European Law and Polity de l'Université de Helsinki (<http://www.helsinki.fi/katti/foundations/>) et l'Université de Strasbourg

Le but de ce colloque bilingue anglais-français sera d'examiner les configurations d'acteurs, de ressources, d'action collective et de fora dans le champ européen des droits de l'homme.

Les participants désirant présenter une communication devront soumettre un résumé de 250 mots (max.) et un CV à elisabeth.lambert@misha.fr.

Date limite de soumission: 31.3.2010.

Les organisateurs prendront en charge les frais de transport et d'hébergement des participants.

Le premier volet de cet appel à communication concerne les acteurs du droit européen des droits de l'homme. Il ne s'agit pas uniquement de professionnels du droit, mais aussi et peut-être surtout d'acteurs tenant des positions dans d'autres espaces d'action politique et sociale aux niveaux national et supranational. Ils peuvent donc être des individus (avocats, juges, victimes...), des groupes sociaux ou des organisations représentant différents intérêts (ONG, organisations professionnelles...), des Etats ou même des institutions supranationales. Leur engagement dans le champ juridique peut être sporadique ou régulier, témoignant de ressources institutionnelles plus ou moins importantes et d'une professionnalisation (variable) dans les affaires juridiques européennes. Quels types d'acteurs dominant le jeu juridique des droits de l'homme ? Quels types de ressources internes et externes sont-ils capables de mobiliser ? Par quels moyens ces ressources externes au champ juridique sont-elles réutilisées dans le champ juridique ? Quels types de contraintes historiquement construits conditionnent leurs actions ?

Le second volet de cet appel concerne les organes de contrôle européens des droits fondamentaux institués au niveau du Conseil de l'Europe, pour lesquels un système de plaintes non étatiques a été institué, à savoir le Comité européen des droits sociaux et la Cour européenne des droits de l'homme. Eu égard la Cour européenne, si un certain nombre d'études juridiques ont porté sur l'exercice du droit de pétition individuelle, très peu de recherches pluridisciplinaires ont apporté un éclairage socio-politique sur la façon dont les requérants s'organisent dans la défense de leurs droits et la préparation de leur requête à Strasbourg. L'étude est devenue plus urgente avec l'évolution du contentieux européen tourné aujourd'hui plus vers un contentieux de masse (violations du droit à la vie, disparitions, violations du droit à ne pas être torturé, etc...). Or, les requêtes sont portées, plus que par le passé, par des groupes d'individus. Davantage d'ONG interviennent également devant la Cour européenne des droits de l'homme. Comment ces stratégies collectives, encore très timides, ont-elles rejailli sur la défense des droits économiques et sociaux et sur leur traitement par le Comité européen des droits sociaux ? La problématique pourrait, à ce stade, être formulée selon le triple questionnement suivant : le degré de professionnalisme et

d'expertise des acteurs et son impact sur la formulation des requêtes et leur chance d'aboutir ; l'interaction de la stratégie de défense collective sur les attentes des requérants en termes de réparations ; enfin, l'impact du caractère collectif de la requête sur son traitement par les organes européens.

Le troisième volet de cet appel à contributions concerne les stratégies collectives de ceux qui saisissent les juridictions européennes et/ou utilisent leurs décisions judiciaires dans la défense de différents intérêts (économiques, sociaux et civils). Comme pour les autres juridictions, on peut facilement faire l'hypothèse que le recours à la justice des droits de l'homme ne va pas de soi mais dépend de l'insertion dans des réseaux sociaux plus ou moins proches du champ juridique et enclins à faire du recours judiciaire un mode efficace de résolution de conflits et de réparation de préjudices. Il s'agit donc d'étudier les modes d'action des groupes d'intérêt sur le terrain juridictionnel tout en rendant compte de la spécificité de ce terrain judiciaire des droits de l'homme. Trois séries de questions peuvent ainsi être retenues. Tout d'abord, quelles sont les conditions sociales et politiques de possibilité du recours à ces juridictions ? Si la question renvoie aux acteurs mobilisés, à leurs compétences et aux alliés qu'ils peuvent solliciter, elle renvoie aussi à l'histoire des organisations et aux expériences antérieures éprouvées collectivement ou individuellement. Ensuite, comment la saisine des juridictions des droits de l'homme s'inscrit-elle dans l'ensemble du répertoire d'action des organisations ? Quels sont les éléments qui orientent vers ce type d'action plutôt que vers d'autres ? En d'autres termes, quels sont les cas qui prédisposeraient à l'action de type judiciaire ? Enfin, le champ des droits de l'homme sélectionne-t-il ou favorise-t-il certains acteurs plutôt que d'autres, certaines causes plutôt que d'autres ?

Les travaux proposant des comparaisons avec d'autres cours (Cour de justice des communautés européennes, cours constitutionnelles...) seront les bienvenus, en particulier lorsqu'il s'agit d'affaires ou d'organisations qui agissent simultanément ou successivement sur ces différents terrains.

Actors, Collective Strategies and the European Field of Human Rights
June 21-22, 2010

Venue: MISHA, University of Strasbourg

Organizers : Sabine Frerichs (University of Helsinki), Elisabeth Lambert Abdelgawad (PRISME-SDRE, CNRS), Niilo Kauppi (PRISME-GSPE, CNRS) and H el ene Michel (PRISME-GSPE, University of Strasbourg) with the support of The Centre of Excellence in Foundations of European Law and Polity of the University of Helsinki (<http://www.helsinki.fi/katti/foundations/>) and the University of Strasbourg

The goal of this bilingual English-French conference will be to scrutinize the configurations of actors, resources, collective action and fora in the European field of human rights.

Those wishing to present a paper will have to submit an abstract of 250 words (max.) and a CV to elisabeth.lambert@misha.fr

The deadline for submission of abstracts is March 31, 2010.

The organizers will take in charge the traveling and hotel expenses of the participants.

The first theme of this call for papers concerns the actors of the European law of human rights. These are not only professionals of law, but also and perhaps mostly actors occupying positions in other spheres of social and political life at national and supranational levels. They can be individuals (judges, lawyers, victims...), social or interest representation groups (professional organizations, NGOs...), nation-states or even supranational organizations. Involvement in the legal field can be sporadic or more regular, indicating that the actors can mobilize more or less important institutional resources and that they are (variably) professionalized in European legal issues. Which are the actors that rule the game of European human rights? What kinds on external and internal resources they can mobilize? How are resources external to the legal field reused in the legal field? What kinds of historically constructed institutions limit the actors' actions?

The second theme has to do with the control institutions of fundamental rights created in the Council of Europe to deal with non-state complaints, the Committee for Social Rights and the European Court of Human Rights. While a certain number of legal studies have been conducted on individual petitions, very few interdisciplinary studies exist on how plaintiffs organize their defense and how they prepare their cases. It is urgent to study these issues because European law is increasingly becoming a law of mass litigations (violations to life, to the right not to be tortured, disappearances...). The cases are increasingly carried by groups of individuals, and NGOs intervene more than before at the European Court of Human Rights. What has been the impact of these still relatively undeveloped, collective strategies on the way cases are dealt with? The following questions can be formulated at this stage: the development of expertise of the actors in the formulation of their cases and their chances of success; the interaction of collective defense strategies and compensations; finally, the collective character of the cases and its impact on the approach of the European institutions.

The third theme of this call for papers concerns the collective strategies of those who seize European courts and who use juridical decisions in the defense of various (economic, social, civil...) interests. Seizing the court might depend on an insertion in social networks that are in the proximity of the legal field and on a capacity to use legal procedures as a mode of conflict resolution and reparation.

Studying the actions of interest groups has to take into account the specificities of the legal field. Three types of questions can be set forth: what are the social and political conditions that enable taking legal action? Apart from the resources of organizations, these might also have to do with previous collective or individual experiences. What is the place of legal action in the action repertoire of organizations? What are the factors that predispose organizations to this type of action? Does the field of human rights favor certain types of actors, resources or cases?

Papers that compare the courts involved in the European law of human rights to other courts (European Court of Justice, Constitutional Courts...) are welcome, especially when they deal with cases or organizations that operate simultaneously or successively in different fora.